



# Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° DOSSIER :

643

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

3230

Service gratuit  
\* prix appel

Nous écrire :

Caf des Pyrénées-Atlantiques  
10 Avenue MARECHAL FOCH  
CS 70602  
64106 BAYONNE CEDEX  
Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

Le 06/09/2024

Le directeur de la Caf des Pyrénées-Atlantiques certifie que :

\_\_\_\_\_ née le \_\_\_\_\_

a perçu les prestations suivantes pour le mois d'**août 2024** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de rentrée scolaire	855,78 €
Allocations familiales avec conditions de ressources	148,52 €
<b>Soit au total</b>	<b>1004,30 €</b>

## QUOTIENT FAMILIAL

août 2024 : 1016 €

**Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :**

\_\_\_\_\_ né le \_\_\_\_\_

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Pyrénées-Atlantiques.

*Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.*

**Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).**

*La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).*

*La loi 78-17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf*

Emplacement réservé à la Caf

WAT .  
MP05  
PAGE 1/2

